



Etaient présents : François DESCOEUR, André DUJOLS, Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, Régis JOUDRIER, François LACHAZE

Ordre du Jour

Choix prestataire-contrôle des PEI

Marchés de travaux : Parcabout, Col de Légal, MAA St Cernin Brasserie

Assainissement

Ligne de trésorerie

Ordures ménagères

Questions diverses

1. Choix prestataire-contrôle des PEI (DEB 2019_014)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes a décidé de créer un groupement de commande pour la réalisation d'un marché de service : Recensement et Contrôle des Points d'Eau Incendie sur le territoire du Pays de Salers.

→ Les élus décident à l'unanimité de retenir l'offre de base du groupement ACDEAU-AB Ingénierie -BLC pour un montant global de 13 333.00€ HT, et les deux options suivantes de la variante: Débroussaillage (50€HT/PEI), Destruction de nid de guêpes (25€HT)

2. Marchés de travaux

a. Parcabout

i. Marché Parc Loisirs en Forêt (DEB 2019_017)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes a décidé d'aménager un parc de loisirs nature en forêt au Pont des eaux sur la commune du Falgoux. Cet aménagement est réalisé en partenariat avec la commune et est destiné à être mis en gestion par voie de DSP.

→ Les élus décident à l'unanimité de retenir l'offre de la SARL ARBORICORDE pour un montant de :

- Tranche ferme : 5 600.00€HT

- Tranche conditionnelle : 439 400.00€

ii. Plan de financement - Parcabout Le Falgoux (DEB 2019 006)

Dans le cadre de l'aménagement du parc de loisirs nature en forêt au Pont des eaux sur la commune du Falgoux.

→ Les élus valident à l'unanimité la sollicitation financière des partenaires et le plan de financement.

b. Col de Légal

i. Avenants Marché de travaux : Col de Légal (DEB 2019 016)

→ Les élus valident à l'unanimité les avenants de travaux suivants :

- a. Avenant 2 au lot 2 : Bergheaud : + 19 000€HT
- b. Avenant 2 au lot 6 : Guillaumie : + 3264.64€HT
- c. Avenant 1 au lot 7 Djilali : + 2400.00€HT
- d. Avenant 2 au lot 9 : Cance : + 586.57€HT
- e. Avenant 1 au lot 14 : Izoulet : + 684.38€HT
- f. Avenant 1 au lot 16 : Lavergne : + 10 234.35€HT

ii. DSP Col de Légal (DEB 2019 007)

Depuis 2007, date de la dissolution du Syndicat Touristique du Col de Légal, la Communauté de Communes du Pays de Salers assure la gestion en régie directe du gîte et foyer de ski de fond du Col de Légal sur la commune de Saint Projet de Salers.

Le Président rappelle qu'une première procédure de mise en gestion par voie de DSP a été lancée entre avril et juin 2018. Malgré une offre reçue, la procédure s'est révélée infructueuse.

Aujourd'hui, au regard de cette première expérience il est proposé de renouveler la procédure de mise en concurrence pour DSP en apportant une seule modification au cahier des charges: à savoir la durée d'engagement qui est portée de 3 à 5 ans, afin de sécuriser l'engagement des porteurs de projet.

Le Président demande aux membres du Bureau d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

→ Les élus approuvent à l'unanimité les caractéristiques des prestations telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, et autorisent à l'unanimité le Président à procéder au lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence nécessaire à la désignation du délégataire, conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales.

a. Avenants marché de travaux MAA St Cernin (DEB 2019 015)

→ Les élus valident à l'unanimité les avenants suivants :

- avenant au contrat de maîtrise d'œuvre: Fernand PREVOST ayant cédé son cabinet d'économiste à Jean-Alain KACZMAREK, pour cause de retraite.
- avenant 1 au lot 1 démolitions : Ets PUECHOULTRE: +550€HT

b. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre- Brasserie (DEB 2019 005)

→ Les élus valident à l'unanimité le montant du forfait définitif et l'avenant proposé.

j. Plan de financement - Assainissement St Illide (DEB 2019 010)

Dans le cadre de la compétence assainissement il précise qu'il convient de réaliser des travaux sur le poste de relevage de La Croqueille à St Illide.

→ Les élus valident à l'unanimité la sollicitation financière des partenaires et le plan de financement.

k. Ligne de trésorerie (DEB 2019 001)

Le Président rappelle les différents projets d'investissement de la communauté de communes. Il informe le bureau qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de crédit global d'un montant de 1 200 000€,00€.

→ Les élus décident à l'unanimité de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin et de contractualiser dans les conditions suivantes :

Montant : 1 200 000,00€ (un million deux cent mille euros),
Durée : 12 mois
Taux fixe de 0.60%
Commission d'engagement de 0.10%

l. Ordures ménagères

a. Choix prestataires conteners (DEB 2019 002)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes a décidé de faire l'acquisition de conteneurs à ordures ménagères supplémentaires.

→ Les élus décident à l'unanimité de retenir l'offre de la société CITEC Environnement pour un montant global de 13 003.50€ HT,

b. Vente de camion (DEB 2019 004)

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes est en train de renouveler l'intégralité de sa flotte de véhicules OM. Dans ce cadre, il précise qu'il convient de vendre les véhicules obsolètes.

→ Les élus valident à l'unanimité la vente à la communauté de communes du Pays de Mauriac et fixent le prix à 3500€TTC.

c. Recrutement agent

→ Les élus valident à l'unanimité le profil de l'agent et le lancement de la campagne de recrutement.

m. Questions diverses

a. Demandes de subventions

Le Président présente les demandes de subventions suivantes :

- Football club des 4 vallées : acquisition d'équipements pour équipe vétérans
- Association VIRASANA : subvention pour paiement d'une indemnité de licenciement : 6024.94€.

→ Les élus décident à l'unanimité de ne pas donner de suites favorables à ces demandes.

b. RGPD AGEDI

→ Les élus décident à l'unanimité de ne pas donner suite à la proposition d'AGEDI pour la prestation de délégué à la protection des données dans le cadre de la RGPD.

c. Avis sur le projet de Parc Eolien de Trizac

→ Considérant les impacts environnementaux, paysagers, touristiques et économiques du projet présenté, les élus ont décidé d'émettre un avis réservé sur la réalisation de ce parc éolien.

d. Recrutement agent de développement

Le Président rappelle que la CCPS a été lauréate de l'appel à projet MASSIF : Relever le défi de la croissance démographique. Dans ce cadre, il rappelle qu'une des actions était l'embauche d'un agent de développement.

→ Les élus valident à l'unanimité le profil de l'agent et le lancement de la campagne de recrutement.